



**AUSTRALIE – CERTAINES MESURES CONCERNANT LES MARQUES DE FABRIQUE
OU DE COMMERCE ET AUTRES PRESCRIPTIONS EN MATIÈRE D'EMBALLAGE
NEUTRE APPLICABLES AUX PRODUITS DU TABAC ET À LEUR EMBALLAGE**

CONSTITUTION DU GROUPE SPÉCIAL ÉTABLI À LA DEMANDE DU HONDURAS

NOTE DU SECRÉTARIAT

*Corrigendum**

Le titre de ce document doit se lire comme suit:

**AUSTRALIE – CERTAINES MESURES CONCERNANT LES MARQUES DE FABRIQUE
OU DE COMMERCE, LES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES ET AUTRES
PRESCRIPTIONS EN MATIÈRE D'EMBALLAGE NEUTRE APPLICABLES
AUX PRODUITS DU TABAC ET À LEUR EMBALLAGE**

CONSTITUTION DU GROUPE SPÉCIAL ÉTABLI À LA DEMANDE DU HONDURAS

NOTE DU SECRÉTARIAT

* En français seulement.